



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**UIT-T**

SECTEUR DE LA NORMALISATION  
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS  
DE L'UIT

**H.460.2**

(07/2001)

SÉRIE H: SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET  
MULTIMÉDIAS

Services complémentaires en multimédia

---

**Procédures d'interfonctionnement pour la  
portabilité des numéros entre les réseaux H.323  
et les réseaux à commutation de circuits**

Recommandation UIT-T H.460.2

(Antérieurement Recommandation du CCITT)

---

RECOMMANDATIONS UIT-T DE LA SÉRIE H  
SYSTÈMES AUDIOVISUELS ET MULTIMÉDIAS

CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES VISIOPHONIQUES	H.100–H.199
INFRASTRUCTURE DES SERVICES AUDIOVISUELS	
Généralités	H.200–H.219
Multiplexage et synchronisation en transmission	H.220–H.229
Aspects système	H.230–H.239
Procédures de communication	H.240–H.259
Codage des images vidéo animées	H.260–H.279
Aspects liés aux systèmes	H.280–H.299
SYSTÈMES ET ÉQUIPEMENTS TERMINAUX POUR LES SERVICES AUDIOVISUELS	H.300–H.399
<b>SERVICES COMPLÉMENTAIRES EN MULTIMÉDIA</b>	<b>H.450–H.499</b>

*Pour plus de détails, voir la Liste des Recommandations de l'UIT-T.*

## **Recommandation UIT-T H.460.2**

### **Procédures d'interfonctionnement pour la portabilité des numéros entre les réseaux H.323 et les réseaux à commutation de circuits**

#### **Résumé**

La présente Recommandation décrit les procédures et le protocole de signalisation assurant la portabilité du fournisseur de services et du lieu, tout en fonctionnant [au moyen du système de signalisation n° 7 (SS7, *signalling system No. 7*)] avec les interfaces du réseau à commutation de circuits (RCC) dans un réseau H.323.

La portabilité du fournisseur de services permet aux abonnés de conserver leurs numéros de téléphone/système d'adressage existants, lorsqu'ils passent d'un fournisseur de services à un autre, sans modifier le lieu où ils sont ni la nature du service offert.

La portabilité du lieu permet aux abonnés de conserver leurs numéros de téléphone/système d'adressage existants, lorsqu'ils se déplacent d'un lieu à un autre.

La présente Recommandation fait appel au "cadre d'extensibilité générique" spécifié dans la Rec. UIT-T H.323 (version 4).

#### **Source**

La Recommandation H.460.2 de l'UIT-T, élaborée par la Commission d'études 16 (2001-2004) de l'UIT-T, a été approuvée le 29 juillet 2001 selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

## AVANT-PROPOS

L'UIT (Union internationale des télécommunications) est une institution spécialisée des Nations Unies dans le domaine des télécommunications. L'UIT-T (Secteur de la normalisation des télécommunications) est un organe permanent de l'UIT. Il est chargé de l'étude des questions techniques, d'exploitation et de tarification, et émet à ce sujet des Recommandations en vue de la normalisation des télécommunications à l'échelle mondiale.

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT), qui se réunit tous les quatre ans, détermine les thèmes d'étude à traiter par les Commissions d'études de l'UIT-T, lesquelles élaborent en retour des Recommandations sur ces thèmes.

L'approbation des Recommandations par les Membres de l'UIT-T s'effectue selon la procédure définie dans la Résolution 1 de l'AMNT.

Dans certains secteurs des technologies de l'information qui correspondent à la sphère de compétence de l'UIT-T, les normes nécessaires se préparent en collaboration avec l'ISO et la CEI.

## NOTE

Dans la présente Recommandation, l'expression "Administration" est utilisée pour désigner de façon abrégée aussi bien une administration de télécommunications qu'une exploitation reconnue.

## DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'UIT attire l'attention sur la possibilité que l'application ou la mise en œuvre de la présente Recommandation puisse donner lieu à l'utilisation d'un droit de propriété intellectuelle. L'UIT ne prend pas position en ce qui concerne l'existence, la validité ou l'applicabilité des droits de propriété intellectuelle, qu'ils soient revendiqués par un Membre de l'UIT ou par une tierce partie étrangère à la procédure d'élaboration des Recommandations.

A la date d'approbation de la présente Recommandation, l'UIT n'avait pas été avisée de l'existence d'une propriété intellectuelle protégée par des brevets à acquérir pour mettre en œuvre la présente Recommandation. Toutefois, comme il ne s'agit peut-être pas de renseignements les plus récents, il est vivement recommandé aux responsables de la mise en œuvre de consulter la base de données des brevets du TSB.

© UIT 2001

Droits de reproduction réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'UIT.

## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
1	Domaine d'application ..... 1
2	Références normatives ..... 1
3	Abréviations et acronymes..... 2
4	Description de l'interfonctionnement..... 2
4.1	Messages et signalisation..... 3
4.2	Interfonctionnement à l'entrée entre le sous-système ISUP et le réseau H.225..... 3
4.3	Interfonctionnement à la sortie entre le réseau H.225 et le sous-système ISUP ..... 5
5	Usage des données génériques H.225.0..... 5
6	Description des types et des champs en notation ASN.1..... 6
Annexe A – Syntaxe des messages H.460.2 (ASN.1) ..... 7	
Appendice I – Portabilité des numéros aux Etats-Unis..... 8	
I.1	Introduction..... 8
I.2	Références informatives ..... 8
I.3	Codage de la séquence relative aux paramètres régionaux..... 8

## Recommandation UIT-T H.460.2

### Procédures d'interfonctionnement pour la portabilité des numéros entre les réseaux H.323 et les réseaux à commutation de circuits

#### 1 Domaine d'application

La présente Recommandation décrit les procédures d'interfonctionnement entre les réseaux H.323 et les réseaux à commutation de circuits (RCC) en ce qui concerne la portabilité des numéros.

#### 2 Références normatives

La présente Recommandation se réfère à certaines dispositions des Recommandations UIT-T et textes suivants qui, de ce fait, en sont partie intégrante. Les versions indiquées étaient en vigueur au moment de la publication de la présente Recommandation. Toute Recommandation ou tout texte étant sujet à révision, les utilisateurs de la présente Recommandation sont invités à se reporter, si possible, aux versions les plus récentes des références normatives suivantes. La liste des Recommandations de l'UIT-T en vigueur est régulièrement publiée.

- [1] UIT-T H.323 version 4 (2000), *Systèmes de communication multimédia en mode paquet*.
- [2] UIT-T H.225.0 (2000), *Protocoles de signalisation d'appel et mise en paquets des trains multimédias dans les systèmes de communication multimédia en mode paquet*.
- [3] UIT-T Q.769.1 (1999), *Système de signalisation n° 7 – Extensions au sous-système utilisateur du RNIS pour la prise en charge de la portabilité des numéros*.
- [4] Supplément 3 aux Recommandations UIT-T de la série Q (1998), *Portabilité du numéro – Domaine d'application et architecture de l'ensemble de capacités 1*.
- [5] Supplément 4 aux Recommandations UIT-T de la série Q (1998), *Portabilité du numéro – Prescriptions au niveau de l'ensemble de capacités 1 pour la portabilité du fournisseur de service (Consultation pour tout appel et acheminement par faire suivre)*.
- [6] Supplément 5 aux Recommandations UIT-T de la série Q (1999), *Portabilité du numéro – Prescriptions au niveau de l'ensemble de capacités 2 pour la portabilité du fournisseur de service (Consultation sur libération et rebroussement)*.
- [7] UIT-T X.680 (1997), *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification de la notation de base*.
- [8] UIT-T X.680 (1997)/Amd.1 (1999), *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1): spécification de la notation de base – Amendement 1: identificateurs d'objet relatifs*.
- [9] UIT-T X.681 (1997)/Amd.1 (1999), *Technologies de l'information – Notation de syntaxe abstraite numéro un: spécification des objets informationnels – Amendement 1: modèle sémantique d'ASN.1*.
- [10] UIT-T X.691 (1997), *Technologies de l'information – Règles de codage ASN.1: spécification des règles de codage compact*.
- [11] UIT-T T.35 (2000), *Procédure d'attribution des codes définis par l'UIT-T pour les facilités non normalisées*.

### 3 Abréviations et acronymes

La présente Recommandation utilise les abréviations suivantes:

ARJ	refus d'admission RAS ( <i>RAS admission reject</i> )
ARQ	demande d'admission RAS ( <i>RAS admission request</i> )
ASN.1	notation de syntaxe abstraite numéro un ( <i>abstract syntax notation one</i> )
DN	numéro d'annuaire (ou numéro appelé) [ <i>directory (or dialled) number</i> ]
IAM	message initial d'adresse ( <i>initial address message</i> )
ISUP	sous-système utilisateur du réseau numérique à intégration de services ( <i>integrated services digital network user part</i> )
LRJ	refus de localisation RAS ( <i>RAS location reject</i> )
LRQ	demande de localisation RAS ( <i>RAS location request</i> )
NoA	nature de l'indicateur d'adresse ( <i>nature of address indicator</i> )
NP	portabilité des numéros ( <i>number portability</i> )
NPSI	indicateur de l'état de portabilité des numéros ( <i>number portability status indicator</i> )
NRN	numéro d'acheminement dans le réseau ( <i>network routing number</i> )
RAS	enregistrement, admission et statut ( <i>registration, admission and status</i> )
RCC	réseau à commutation de circuits
RTPC	réseau téléphonique public commuté
TON	type de numéro ( <i>type of number</i> )

### 4 Description de l'interfonctionnement

La portabilité des numéros dans le réseau à commutation de circuits (RCC) est spécifiée en [3] à [6]. Plusieurs systèmes décrits dans la Rec. UIT-T Q.769.1 [3] peuvent servir au transport de ce paramètre.

- Méthode d'adressage par numéro séparé d'annuaire: § 6.1/Q.769.1.
- Méthode d'adressage par numéro séparé d'acheminement dans le réseau: Annexe B/Q.769.1.
- Méthode d'adressage par numéros concaténés: Annexe A/Q.769.1.

Si l'interrogation ne conduit pas au renvoi du numéro d'acheminement dans le réseau (NRN, *network routing number*), le paramètre numéro de l'entité appelée dans le message initial d'adresse (IAM, *initial address message*) contient le numéro d'annuaire (DN, *directory number*) (chiffres composés). Le message IAM peut aussi contenir le paramètre information vers l'avant sur la portabilité des numéros (voir Annexe E/Q.769.1).

Il convient d'acheminer les informations suivantes à travers les réseaux H.323 afin que la portabilité des numéros puisse être prise en charge.

- 1) Numéro d'acheminement dans le réseau (NRN).
- 2) Numéro d'annuaire (DN, *directory number*).
- 3) Indicateur de l'état de portabilité des numéros (NPSI, *network portability status indicator*).
- 4) Paramètres régionaux (ces paramètres peuvent être utilisés pour acheminer des informations propres aux normes nationales ou aux normes régionales en matière de portabilité des numéros).

#### 4.1 Messages et signalisation

Il est proposé que les paramètres relatifs à la portabilité des numéros (NP, *number portability*) énumérés ci-dessus soient acheminés comme suit, au moyen du cadre d'extensibilité générique, dans les messages d'établissement H.225.0 et dans les messages d'enregistrement, d'admission et de statut (RAS, *registration, admission and status*):

- 1) le paramètre **genericData** (contenant la séquence **NumberPortabilityInfo**) devrait être employé dans les messages de signalisation des appels (établissement) H.225.0 ou dans les messages RAS [demande d'admission (ARQ, *admission request*) ou demande de localisation (LRQ, *location request*)]. Il indique la caractéristique de portabilité des numéros et contient le paramètre **NumberPortabilityData**. Les champs appropriés de la séquence **NumberPortabilityInfo** du paramètre **NumberPortabilityData** sont pourvus;
- 2) le numéro NRN dans le sous-système utilisateur du réseau numérique à intégration de services (ISUP, *integrated services digital network user part*) est toujours acheminé dans l'élément d'information H.225.0 sur le numéro de l'entité appelée, le numéro (significatif) **National** étant attribué au paramètre **TypeOfNumber** [type de numéro (TON, *type of number*)];
- 3) une nouvelle définition en notation de syntaxe abstraite numéro un (ASN.1, *abstract syntax notation one*) de la séquence **NumberPortabilityInfo** est introduite afin que le numéro d'annuaire, l'indicateur NPSI et le numéro NRN, ainsi que les paramètres **regionalParams** puissent être acheminés;
- 4) le numéro NRN dans le sous-système ISUP et le numéro d'annuaire sont acheminés concaténés dans l'élément d'information sur le numéro de l'entité appelée et le paramètre **NumberPortabilityInfo**;
- 5) lorsqu'un portier reçoit une demande ARQ ou LRQ et détermine que le numéro de destination est acheminé à l'extérieur du réseau, il pourrait vouloir faire appel aux procédures d'interrogation sur libération (QoR, *query on release*) (telles que spécifiées à l'Annexe C/Q.769.1) en ce qui concerne la portabilité des numéros. Dans ces cas, il doit répondre par un refus d'admission (ARJ, *admission reject*) ou par un refus de localisation (LRJ, *location reject*) contenant l'un des motifs de refus du paramètre **genericDataReason**. Il devrait inclure le paramètre **genericData** des refus ARJ/LRJ qui contient le paramètre **NumberPortabilityGenericData** avec le paramètre **numberPortabilityRejectReason**. La valeur du paramètre **qorPortedAddress** de celui-ci sera alors définie (=1). Cela correspond au motif n° 14 (interrogation QoR: numéro transporté) de libération dans le sous-système ISUP, tel que spécifié à l'Addendum 1/Q.850.

#### 4.2 Interfonctionnement à l'entrée entre le sous-système ISUP et le réseau H.225

Paramètres portabilité des numéros dans le sous-système ISUP →	Paramètres H.225 et <b>NumberPortabilityInfo</b> (dans le paramètre <b>genericData</b> ) dans les messages d'établissement, ARQ et LRQ →
Indicateur NPSI	<b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.addressTranslated</b> (si l'indicateur NPSI = demande non faite, il n'est pas nécessaire de définir un paramètre <b>NumberPortabilityInfo</b> ; il faudra qu'un commutateur en aval se charge de l'interrogation)  (si l'indicateur NPSI = demande faite, attribuer au paramètre <b>addressTranslated</b> la valeur TRUE)

<p>Numéro d'acheminement dans le réseau (NRN) dans le paramètre numéro d'acheminement dans le réseau, numéro d'annuaire dans le paramètre numéro de l'entité appelée</p>	<p>a) Le mappage du numéro NRN est fait comme suit:  numéro de l'entité appelée (message d'établissement) ou <b>destinationAddress</b> (messages ARQ et LRQ) [TON=numéro (significatif) national]  et  <b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.routingAddress</b> (message d'établissement, ARQ et LRQ).  <b>(portabilityTypeOfNumber = routingNumber)</b></p> <p>b) Le mappage du numéro d'annuaire est fait comme suit:  <b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.portedAddress</b></p>
<p>Numéro d'annuaire (DN) dans le paramètre numéro d'annuaire appelé, numéro NRN dans le paramètre numéro de l'entité appelée</p>	<p>a) Le mappage du numéro NRN est fait comme suit:  numéro de l'entité appelée (message d'établissement) ou <b>destinationAddress</b> (messages ARQ et LRQ) [TON=numéro (significatif) national]  et  <b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.routingAddress</b> (message d'établissement, ARQ et LRQ).  <b>(portabilityTypeOfNumber = routingNumber)</b></p> <p>b) Le mappage du numéro d'annuaire est fait comme suit:  <b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.portedAddress</b></p>
<p>Numéros NRN + DN concaténés dans le paramètre numéro de l'entité appelée</p>	<p>Numéro de l'entité appelée (message d'établissement) ou <b>destinationAddress</b> (messages ARQ et LRQ) [TON=numéro (significatif) national]  et  <b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.routingAddress</b> (message d'établissement, ARQ et LRQ)  <b>(portabilityTypeOfNumber = concatenatedNumber)</b></p>
<p>Paramètres régionaux</p>	<p><b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.regionalParams</b></p>

Si un indicateur NPSI signalant qu'une interrogation a été faite figure dans le message IAM, ou si un numéro NRN y figure, le paramètre **genericData** (contenant la séquence **NumberPortabilityInfo**) devrait être employé dans les messages de signalisation des appels (établissement) H.225.0 ou dans les messages RAS (ARQ et LRQ). Il indique la caractéristique de portabilité des numéros et contient le paramètre **NumberPortabilityData**. Les champs appropriés de la séquence **NumberPortabilityInfo** du paramètre **NumberPortabilityData** sont pourvus comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Le champ **portabilityTypeOfNumber** indique le type de numéro (TON) du numéro NRN ou du numéro d'annuaire qui figure dans le message IAM.

Si soit le numéro d'acheminement soit les numéros concaténés sont attribués à la nature de l'indicateur d'adresse (NoA, *nature of address indicator*) du numéro d'acheminement dans le message IAM, alors le numéro d'acheminement sera attribué au paramètre **routingAddress** dans la séquence **NumberPortabilityInfo** tandis que les paramètres **routingNumber** ou **concatenatedNumber**, respectivement, seront attribués au paramètre **typeOfAddress**.

Si le numéro (significatif) national est attribué à la nature NoA du numéro d'acheminement dans le message IAM, alors la capacité d'interfonctionnement peut ne pas pourvoir le paramètre **routingAddress** dans la séquence **NumberPortabilityInfo**.

Si le portier lance une interrogation en ce qui concerne la portabilité des numéros, il fournira la séquence **NumberPortabilityInfo** en tant que paramètre **genericData** dans les messages de confirmation d'admission (ACF, *admission confirm*) et de confirmation de localisation (LCF, *location confirm*), comme spécifié ci-dessus. La capacité d'interfonctionnement à l'entrée recevant cette information dans le message ACF l'enverra dans le message d'établissement tandis que la capacité d'interfonctionnement à la sortie l'enverra dans le message IAM.

NOTE – L'interfonctionnement à la sortie est décrit dans le § 4.3.

Si la capacité d'interfonctionnement à l'entrée envoie le paramètre **NumberPortabilityInfo** dans le message ARQ et que le portier ne le renvoie pas dans le message ACF, alors le message d'établissement H.225.0 contiendra la séquence **NumberPortabilityInfo** telle qu'envoyée dans le message ARQ.

### 4.3 Interfonctionnement à la sortie entre le réseau H.225 et le sous-système ISUP

Paramètres H.225 et <b>NumberPortabilityInfo</b> (dans le paramètre <b>genericData</b> ) dans les messages d'établissement.	Paramètres à inclure dans le message IAM conformément à la méthode d'adressage choisie (voir la Rec. UIT-T Q.769.1)
<b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.addressTranslated</b>	Indicateur NPSI (s'il est pris en charge)
<b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.routingAddress</b>	Numéro d'acheminement dans le réseau (NRN)
<b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.portedAddress</b>	Numéro d'annuaire (DN)
<b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.routingAddress (portabilityTypeOfNumber = concatenatedNumber)</b>	Numéros NRN + DN concaténés
<b>NumberPortabilityInfo.numberPortabilityData.regionalParams</b>	Paramètres régionaux

La capacité d'interfonctionnement à la sortie composera le message IAM en employant la méthode d'adressage qui est utilisée au niveau de cette interface, ainsi que les paramètres de portabilité des numéros locaux (LNP, *local number portability*) qui sont donnés dans le message d'établissement.

## 5 Usage des données génériques H.225.0

On emploiera le cadre d'extensibilité générique pour spécifier, comme décrit ci-après, l'interfonctionnement de la caractéristique de portabilité des numéros avec les messages RAS et les messages conformes à l'Annexe G/H.225.0.

### Spécification des données

**NumberPortabilityID**: cet identificateur signale la caractéristique de portabilité des numéros au moyen du champ "standard" du paramètre **GenericIdentifieur** avec une valeur entière unique.

Type d'extensibilité générique	Champs	Nom du champ	Valeur
<b>GenericIdentifieur</b>	–	<b>standard</b>	2

**NumberPortabilityData**: ces données sont envoyées dans les messages ARQ ou LRQ et dans les messages d'établissement H.225.0, ainsi que dans les messages de demande d'accès conformes à l'Annexe G/H.225.0 afin de notifier ou de communiquer l'information concernant la portabilité des

numéros. Il s'agit d'un paramètre **EnumeratedParameter** avec une identification unique au moyen du champ "standard", dont la teneur "contents" est un champ brut "raw" comportant le paramètre **NumberPortabilityInfo** codé selon les règles de codage des paquets (PER, *packet encoding rules*) en notation ASN.1, comme spécifié dans la syntaxe en ASN.1 donnée à l'Annexe A.

Type d'extensibilité générique	Champs	Nom du champ	Valeur
<b>EnumeratedParameter</b>			
<b>GenericIdentifier</b>	<b>id</b>	<b>standard</b>	1
<b>Contents</b>	<b>content</b>	<b>raw</b>	Codage du paramètre <b>NumberPortabilityInfo</b> selon les règles PER en ASN.1

**NumberPortabilityDescriptor**: ce descripteur **FeatureDescriptor** est employé pour la négociation des caractéristiques au moyen du cadre d'extensibilité générique.

Type d'extensibilité générique	Champs	Nom du champ	Valeur
<b>GenericIdentifier</b>	<b>id</b>	<b>standard</b>	<b>NumberPortabilityID</b>

## 6 Description des types et des champs en notation ASN.1

**NumberPortabilityInfo** – Ce champ permet la spécification des paramètres nécessaires aux capacités d'interfonctionnement entre le sous-système ISUP et les réseaux H.323 en ce qui concerne la portabilité des numéros. Actuellement, ces champs sont employés dans le contexte du numéro appelé ou de l'adresse E.164, tandis qu'à l'avenir d'autres champs **AliasAddress** tels que les identificateurs **email-ID** ou **h323-ID** pourront être utilisés dans les services liés à la portabilité.

**numberPortabilityRejectReason** – Ce champ identifie le motif des refus ARJ ou LRJ dans le but de faire appel à l'interrogation sur libération en ce qui concerne la portabilité des numéros, par exemple.

**addressTranslated** – Si une interrogation concernant la portabilité des numéros a été faite, la valeur TRUE est attribuée à ce champ.

**portedAddress** – Ce champ contient l'adresse initiale (le numéro E.164 ou les chiffres composés ou l'adresse **AliasAddress**) dans le contexte de la portabilité des numéros.

**routingAddress** – Ce champ contient l'adresse d'acheminement (le numéro E.164 ou les chiffres composés ou l'adresse **AliasAddress**) dans le contexte de la portabilité des numéros. Il peut n'être pourvu que quand le numéro d'acheminement ou les numéros concaténés sont attribués à la nature NoA du numéro NRN dans le message IAM. Dans les autres cas, son emploi est facultatif. Si ce champ est présent, la capacité d'interfonctionnement à la sortie l'utilisera pour composer le numéro NRN dans le message IAM.

**regionalParams** – Ce champ peut être utilisé pour acheminer des informations propres aux normes nationales ou aux normes régionales en matière de portabilité des numéros. Le champ **regionalData** contient des informations propres aux pays codées selon les normes régionales.

**typeOfAddress** – Si le champ **typeOfAddress** est présent dans les champs de type **PortabilityAddress**, il qualifie le type **typeOfNumber** présent dans l'adresse **AliasAddress** du type **PortabilityAddress**, y compris les identificateurs **email-ID** ou **h323-ID**, etc. Si le champ **typeOfAddress** est présent, il prime sur le type **typeOfNumber** qui est présent, le cas échéant, dans l'adresse **aliasAddress**.

**portabilityTypeOfNumber** – Ce champ identifie le type de portabilité des numéros employé, tel que les types concernant les numéros **portedNumber** ou **routingNumber** ou **concatenatedNumber**.

**publicTypeOfNumber** – Ce champ identifie le plan de numérotage dans les adresses du réseau public ou les adresses E.164. Il sera choisi lorsque le numéro n'est pas un numéro d'acheminement ou un numéro transporté.

**partyTypeOfNumber** – Ce champ identifie le plan de numérotage dans les numéros des réseaux privés ou les numéros privés. Il sera choisi lorsque le numéro n'est pas un numéro d'acheminement ou un numéro transporté.

## ANNEXE A

### Syntaxe des messages H.460.2 (ASN.1)

La présente annexe décrit la syntaxe en ASN.1 pour la caractéristique de portabilité des numéros.

L'élément **t35CountryCode** identifie le pays, comme indiqué à l'Annexe A/T.35. L'élément **t35Extension** contient une extension pour l'indicatif de pays qui est attribuée à l'échelle nationale, à moins que l'élément **t35CountryCode** ne soit le nombre binaire "1111 1111", auquel cas ce champ contiendra l'indicatif de pays figurant à l'Annexe B/T.35. L'identificateur **VariantIdentifieur** est attribué à l'échelle nationale pour identifier les variantes nationales particulières.

Afin que la présente Recommandation puisse être appliquée, il conviendrait de faire parvenir à la Commission d'études 16 de l'UIT-T une description des usages nationaux ainsi qu'une explication concernant la manière de procéder au codage de ces usages dans le champ **regionalParams**. La description des usages nationaux sera publiée en Appendice I.

```
NUMBER-PORTABILITY DEFINITIONS AUTOMATIC TAGS ::=
BEGIN
    IMPORTS
        PublicTypeOfNumber,
        PrivateTypeOfNumber,
        AliasAddress
    FROM H323-MESSAGES

NumberPortabilityInfo ::= CHOICE
{
    numberPortabilityRejectReason          NumberPortabilityRejectReason,
    NUMBERPORTABILITYDATA SEQUENCE
    {
        addressTranslated          NULL OPTIONAL,
        portedAddress              PortabilityAddress OPTIONAL,
        routingAddress             PortabilityAddress OPTIONAL,
        regionalParams             RegionalParameters OPTIONAL,
        ...
    },
    ...
}

NumberPortabilityRejectReason ::= CHOICE
{
    unspecified          NULL,
    qorPortedNumber     NULL,
    ...
}
```

```

PortabilityAddress ::= SEQUENCE
{
    aliasAddress          AliasAddress,
    typeOfAddress        NumberPortabilityTypeOfNumber OPTIONAL,
    ...
}

NumberPortabilityTypeOfNumber ::= CHOICE
{
    publicTypeOfNumber   PublicTypeOfNumber,
    privateTypeOfNumber PrivateTypeOfNumber,
    portabilityTypeOfNumber PortabilityTypeOfNumber,
    ...
}

PortabilityTypeOfNumber ::= CHOICE
{
    portedNumber         NULL,
    routingNumber        NULL,
    concatenatedNumber   NULL,
    ...
}

RegionalParameters ::= SEQUENCE
{
    t35CountryCode       INTEGER(0..255),
    t35Extension          INTEGER(0..255),
    variantIdentifier     INTEGER(1..255) OPTIONAL,
    regionalData          OCTET STRING,
    ...
}

END

```

## APPENDICE I

### Portabilité des numéros aux Etats-Unis

#### I.1 Introduction

Les Etats-Unis utilisent, comme de nombreux pays, une variante des spécifications relatives au système SS7 de l'UIT-T. En conséquence, il n'est pas possible d'assurer la portabilité des numéros aux Etats-Unis sans acheminer des informations supplémentaires dans la séquence **regionalParams**.

#### I.2 Références informatives

T1.113-1995, Signalling System No. 7, ISDN User Part, janvier 1995.

#### I.3 Codage de la séquence relative aux paramètres régionaux

Les systèmes qui assurent la portabilité des numéros doivent incorporer l'élément **regionalParams** de la séquence **numberPortabilityData**. L'identificateur **variantIdentifier** sera omis. L'élément **regionalData** contiendra le paramètre d'information sur la juridiction (JIP, *jurisdiction information parameter*), tel que spécifié dans la référence T1.113-1995.

Aux extrémités, il sera supposé que, si l'identificateur **variantIdentifier** est présent, le codage du champ n'est pas conforme au présent appendice.

## SÉRIES DES RECOMMANDATIONS UIT-T

Série A	Organisation du travail de l'UIT-T
Série B	Moyens d'expression: définitions, symboles, classification
Série C	Statistiques générales des télécommunications
Série D	Principes généraux de tarification
Série E	Exploitation générale du réseau, service téléphonique, exploitation des services et facteurs humains
Série F	Services de télécommunication non téléphoniques
Série G	Systèmes et supports de transmission, systèmes et réseaux numériques
<b>Série H</b>	<b>Systèmes audiovisuels et multimédias</b>
Série I	Réseau numérique à intégration de services
Série J	Réseaux câblés et transmission des signaux radiophoniques, télévisuels et autres signaux multimédias
Série K	Protection contre les perturbations
Série L	Construction, installation et protection des câbles et autres éléments des installations extérieures
Série M	RGT et maintenance des réseaux: systèmes de transmission, circuits téléphoniques, télégraphie, télécopie et circuits loués internationaux
Série N	Maintenance: circuits internationaux de transmission radiophonique et télévisuelle
Série O	Spécifications des appareils de mesure
Série P	Qualité de transmission téléphonique, installations téléphoniques et réseaux locaux
Série Q	Commutation et signalisation
Série R	Transmission télégraphique
Série S	Equipements terminaux de télégraphie
Série T	Terminaux des services télématiques
Série U	Commutation télégraphique
Série V	Communications de données sur le réseau téléphonique
Série X	Réseaux de données et communication entre systèmes ouverts
Série Y	Infrastructure mondiale de l'information et protocole Internet
Série Z	Langages et aspects généraux logiciels des systèmes de télécommunication